Le bulletin d'information des actifs • 3e trimestre 2008 N° 79

Mornay infos

focus

Demander sa retraite : mode d'emploi

Actualité

Mornay et Generali France redynamisent leur partenariat

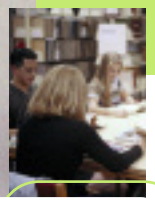

Social

Aides à la scolarité 2008-2009

GROUPE MORNAY

www.groupemornay.com

SOMMAIRE

2 Actualité

Mornay sur la Régate des Ports du Morbihan 2008

Vitaé Santé, nouveau contrat individuel Santé Mornay

Christophe Dominici partenaire de Mornay Puissance +

Mornay et Generali France redynamisent leur partenariat

Résultats Agirc et Arrco 2007

4 Focus

Demander sa retraite : mode d'emploi

6 Social

Aides à la scolarité 2008-2009

Futurs retraités "dans l'R du temps"

Deux nouvelles déléguées sociales à Lyon

Informer et soutenir les aidants familiaux

Surmonter la perte du conjoint

8 Vacances

Mornay sur la Régate des Ports du Morbihan 2008

Cette année encore, la direction du Développement a engagé un bateau sur une course par équipe en Atlantique. Le bateau « Groupe Mornay » a participé à l'édition 2008 de la Régate des Ports du Morbihan qui se déroulait du 6 au 10 juillet et faisait escale à l'île de Groix, Belle-île-en-Mer, Quiberon, Arzon et La Trinité-sur-Mer.
À bord comme à terre, l'équipage - composé de clients, partenaires et collaborateurs Mornay - a su relever le challenge de cette belle course en partageant les valeurs fortes de la voile : esprit d'équipe, défi, réactivité, sans oublier la convivialité ! Si la participation à un tel événement sportif offre au Groupe l'opportunité de créer ou pérenniser les liens avec ses clients invités, elle lui permet aussi d'accroître sa notoriété et de confirmer son dynamisme auprès d'un large public.

Christophe Dominici partenaire de Mornay Puissance +

Le rugbyman Christophe Dominici, ailier du Stade Français, prête son visage à notre gamme de retraite supplémentaire en s'associant à la promotion de Mornay Puissance +. Pour dynamiser les ventes, tous les réseaux commerciaux du Groupe (Affaires directes, Affaires extérieures et courtiers) participent entre juin et décembre 2008 à un challenge commercial. Ils sont soutenus par Christophe Dominici qui leur fera partager ses compétences de coach lors d'un séminaire de motivation.

Vitaé Santé, nouveau contrat individuel Santé Mornay

Assuré par Mornay Mutuelle* et commercialisé par Mornay Services, Vitaé Santé présente de nombreux atouts qui devraient séduire aussi bien les retraités que les actifs ne bénéficiant pas de la couverture d'un contrat collectif via leur entreprise.

Ce nouveau contrat frais de santé individuel offre notamment des garanties modulables - 5 formules sont proposées - et s'adapte aux besoins de chaque âge grâce à des options transformables.
Les assurés verront leur fidélité récompensée par des réductions accordées selon la durée du contrat ou le nombre d'inscrits. Et tous peuvent demander leur lifecarte, service exclusif de Mornay Services. Cette carte à puce contient toutes les informations jugées indispensables par l'assuré en cas d'accident (personne à prévenir, allergie, etc.).
Autre avantage Vitaé Santé : le service Assistance compris dans toutes les formules avec, selon les situations, des aides ménagères, de la téléassistance, du soutien scolaire...

Pour en savoir plus, appelez le 0 811 80 35 37[1] ou consultez le site vitaesante.fr.

[1] numéro Azur, prix d'une communication locale depuis un poste fixe.

*Mornay Mutuelle, certifiée qualité ISO 9001

Mornay Mutuelle, deuxième assureur du Groupe Mornay en volume de cotisations, vient d'obtenir **la certification** AFAQ ISO 9001.
Cette qualification résulte d'une dynamique de progrès engagée depuis plusieurs années. Elle confirme la performance et l'efficacité de Mornay Mutuelle, résolument orientée clients.

Mornay et Generali France redynamisent leur partenariat

Au centre, assis, Laurie Maillard et Jean-Yves Hermenier.

Laurie Maillard, directeur général du Groupe Mornay, et Jean-Yves Hermenier, directeur général de Generali France, ont signé en mai dernier une convention de partenariat qui redynamise les liens entre les deux groupes. Cet accord consolide les relations passées et élargit le périmètre servant de cadre à leur développement futur, dans une logique de partage des résultats générés. L'objectif des deux partenaires est, dans le respect des spécificités de chacun, d'accélérer le développement de leur activité, d'accroître leur capacité d'innovation et d'être un pôle d'attraction fort dans la recomposition du monde de la protection sociale. ■

Résultats Agirc et Arrco 2007 « L'excédent demeure, mais s'amenuise »

Si les deux régimes de retraite complémentaire sont restés excédentaires en 2007, la marge continue de s'amenuiser. L'analyse, par Jean-Jacques Marette, directeur général de l'Agirc et de l'Arrco.

En 2007, l'Arrco comme l'Agirc sont excédentaires...

J-J M : En effet, l'Arrco a enregistré un excédent de 3,5 milliards d'euros et l'Agirc de 1,5 milliard en 2007. Pour autant, ces résultats recouvrent deux réalités très différentes. Pour l'Arrco, l'excédent provient du fait que ses ressources - les cotisations versées par les entreprises - ont continué de progresser plus rapidement que ses charges - les allocations versées aux retraités - (respectivement + 4,6 % et + 4,3 %). Pour l'Agirc, au contraire, l'augmentation des ressources n'a pas suffit à compenser celle du nombre de retraites à verser (+ 4,3 % contre + 5,2 %).

Des excédents cependant inférieurs à ceux de l'an passé...

J-J M : C'est vrai, en 2006, ils atteignaient respectivement 5 milliards d'euros pour l'Arrco et 1,6 pour l'Agirc. Mais là encore, la situation est très contrastée. Pour l'Arrco, le tassement très net de l'excédent s'explique principalement par la baisse des cotisations émanant d'organismes comme l'Unédic[1]. À l'inverse, l'Agirc a bénéficié d'importantes régularisations provenant, là aussi, de l'Unédic. D'où une amélioration de son résultat technique[2], dont le déficit est passé de 250 millions d'euros en 2006 à 80 millions en 2007.

Et dans l'avenir ?

J-J M : Sur le court terme, les résultats globaux de l'Arrco et de l'Agirc devraient rester excédentaires. Mais les régimes s'inscrivent dans une tendance de diminution de leurs excédents avec, pour l'Agirc, une perspective plus préoccupante à partir de la prochaine décennie. Ces constats sont bien connus des partenaires sociaux et vont guider leur réflexion au cours des négociations paritaires à venir.

Pour plus de détails concernant ces résultats, consultez le site www.agirc-arrco.fr ■

[1] En cas de chômage indemnisé, l'Unédic verse des cotisations de retraite complémentaire sous certaines conditions.
[2] Résultats avant transferts de solidarité.

Philippe Vivien, nouveau président de l'Agirc

Le 28 mai dernier, Philippe Vivien (MEDEF) a été élu à l'unanimité président du conseil d'administration de l'Agirc. Âgé de 46 ans, il est DRH du groupe Areva depuis janvier 2004 et membre du comité exécutif de ce groupe depuis 2005.

Retraite à 60 ans : dispositif prorogé jusqu'au 1er avril 2009

Le 16 juillet dernier, les partenaires sociaux ont décidé unanimement, lors de la première séance de négociations sur l'avenir des régimes complémentaires Arrco et Agirc, de prolonger de quatre mois l'accord conclu en 2003 qui devait prendre fin au 31 décembre 2008. Le dispositif actuel de l'AGFF* - qui permet de financer la retraite complémentaire dès 60 ans sans abattement - est donc reconduit jusqu'au 1er avril 2009 inclus.

* AGFF : Association pour la gestion du fonds de financement de l'Agirc et l'Arrco.

Agenda salons

En octobre prochain, le Groupe Mornay sera présent sur deux salons professionnels de réputation nationale, organisés au Palais des Congrès de Paris - Porte Maillot.

■ **63e Congrès des Experts-comptables les 2, 3 et 4 octobre 2008**

C'est autour du thème « Parlons entreprise, croissance 2.0, innovante et durable » que ce 63e Congrès place l'entreprise et ses dirigeants au cœur des débats. Un rendez-vous majeur pour la profession auquel participera tout naturellement le Groupe Mornay, partenaire des experts-comptables et membre fondateur du Comité Social du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables. Des professionnels et conseillers Documentation - Prescription, Affaires directes et Dématérialisation des données sociales, y retrouveront les visiteurs chaque jour sur notre stand Mornay. Cette présence s'inscrit dans le cadre de la politique active menée partout en France par notre Groupe en direction des prescripteurs en retraite complémentaire et en prévoyance/santé, acteurs-clés de sa stratégie de développement.

■ **10e Salon des Micro-entreprises les 14, 15 et 16 octobre 2008**

Seul événement national exclusivement dédié aux entreprises de moins de 20 salariés et aux indépendants, ce salon propose pendant 3 jours en un lieu unique un concentré de toutes les solutions pour créer, reprendre, gérer et développer une activité. Nos conseillers, experts en retraite, prévoyance et action sociale, échangeront avec les futurs entrepreneurs et repreneurs tant sur leur protection sociale personnelle que sur leurs droits et obligations : conditions d'adhésion et taux de cotisations en retraite complémentaire, statut de l'entreprise et du dirigeant, gamme de produits prévoyance et santé...

Focus

Demander sa retraite : mode d'emploi

Tout au long de votre vie, vous avez cotisé à des régimes de retraite de base et complémentaire pour vous assurer un revenu lorsque vous cesserez votre activité professionnelle.
Ce moment approche et vous vous posez nombre de questions. Quand faire ma demande, à qui m'adresser, comment constituer mon dossier, quels documents fournir… ? Réponses et conseils pour vous aider à préparer et aborder sereinement cette nouvelle étape.

Comment préparer son départ à la retraite ?

Dans le cadre du **droit individuel à l'information sur la retraite**, si vous êtes âgé de plus de 55 ans, vous recevrez d'ici 2010 et tous les 5 ans une « **estimation indicative globale (EIG)**[1] ». En plus du recensement des régimes auxquels vous avez cotisé, des rémunérations perçues et des droits (points ou trimestres) acquis dans les différents régimes, ce document comporte une évaluation du montant total de votre retraite à différents âges. Vous pourrez vérifier les informations vous concernant, les faire compléter ou rectifier si besoin. Et étudier les incidences financières d'un départ plus ou moins tôt pour mieux préparer votre retraite.

Si vous êtes âgé de plus de 57 ans et qu'il n'est pas prévu que vous receviez l'EIG au cours de l'année, vous avez aussi la possibilité de demander une **évaluation de retraite complémentaire** à votre (vos) caisse (s) de retraite ou l'un des Cicas[2].
Cela présente deux avantages :
- vous aurez connaissance du montant estimé de votre retraite complémentaire[3],
- votre dossier de retraite sera prêt le jour où vous ferez votre demande (vous aurez contrôlé par exemple que toutes les périodes d'activité ont bien été enregistrées et fait corriger si nécessaire).

Si vous êtes au chômage ou en préretraite et avez au moins 58 ans, vous recevrez automatiquement un courrier du Cicas[2] vous proposant d'évaluer votre retraite complémentaire.

Préparer sa retraite, c'est déjà la réussir

Pour cela, nous vous proposons de participer à l'une de nos **sessions de préparation retraite « dans l'R du temps »** organisées à Paris et en régions.
Pour en savoir plus, voir en page 6.

Sous quelles conditions et à quel âge ?

Cessation d'activité
Pour bénéficier de la retraite complémentaire, vous devez avoir **cessé votre activité[4] salariée** ou ne plus être indemnisé au titre de périodes de chômage ou de maladie, sauf si vous avez opté pour la retraite progressive.

Âge minimum requis
La deuxième condition pour faire valoir vos droits tient à l'**âge minimum requis**.
Celui-ci diffère selon que vous envisagez de demander votre retraite complémentaire avec ou sans minoration.
- Pour les régimes Arrco et Agirc, l'âge légal de départ à la retraite est **65 ans**. Vous avez alors droit à votre retraite de base à taux plein, donc votre r**etraite complémentaire sans minoration**.
- **Jusqu'au 1er avril 2009**, vous pouvez cependant l'obtenir **dès 60 ans[5] à taux plein** si vous :
  - avez acquis 160 trimestres validés par la Sécurité sociale et fait liquider votre retraite de base, ou
  - êtes invalide et reconnu inapte au travail par la Sécurité sociale, ou
  - êtes ancien combattant, déporté, interné ou prisonnier de guerre.
- Elle peut aussi vous être accordée **sans minoration, entre 56 et 59 ans** si vous avez commencé à travailler très jeune et obtenu une retraite de base à taux plein au titre d'**une carrière longue**, et **dès 55 ans** si vous avez rempli les conditions pour faire liquider votre pension de base à taux plein en tant que **travailleur handicapé**.
- Tous les autres cas sont considérés comme des **départs anticipés**.
  Le montant de votre retraite complémentaire sera **définitivement diminué** en fonction d'un coefficient d'anticipation variable selon l'âge atteint au moment de votre départ.

Simulez votre retraite avec M@rel

Vous souhaitez vous faire une idée du montant de votre retraite ? Rien de plus facile grâce au simulateur **Ma retraite en ligne** accessible sur **www.marel.fr**. Il vous suffit de répondre aux questions tout au long des 5 étapes. Notez que les résultats donnés sont purement indicatifs : il s'agit bien d'une simulation du montant de votre retraite (de base et complémentaire) en fonction des hypothèses retenues (profil de carrière, âge de départ souhaité…) et de la réglementation actuellement en vigueur.

[1] Pour savoir à quelle date vous recevrez cette estimation, consultez notre site **www.groupemornay.com**, rubrique Info des actifs, ce qui va changer.
[2] Cicas : centre d'information, conseil et accueil des salariés.
[3] L'évaluation de votre retraite Arrco/Agirc n'intègre pas les majorations pour enfants dont vous pourrez éventuellement bénéficier au moment de la retraite.
[4] Vous remplirez une attestation en ce sens sur la demande de retraite complémentaire Agirc/Arrco.
[5] Ce point fera l'objet de nouvelles discussions entre les partenaires sociaux d'ici au 1er avril 2009.

Focus

Demander sa retraite : mode d'emploi

Quand et auprès de qui faire la demande ?

6 mois avant la date de départ envisagée

Aucune retraite n'est accordée automatiquement. Il faut faire « liquider » vos droits à la retraite, c'est-à-dire les faire reconnaître et calculer. Ces opérations exigent un certain délai. Il est conseillé d'entreprendre vos démarches **6 mois** avant la date de cessation d'activité prévue.

Sécurité sociale et caisses complémentaires

- Pour la retraite de base versée par la Sécurité sociale, vous devez vous procurer une « **demande de retraite personnelle** » auprès de votre caisse d'assurance vieillesse ou la télécharger sur le site www.retraite.cnav.fr
- Pour la « **demande de retraite complémentaire** », vous avez le choix entre vous adresser à votre dernière caisse de retraite Agirc/Arrco, à celle la plus proche de votre domicile ou au Cicas* de votre région (voir encadré). Quel que soit le point d'accueil, vos démarches sont simplifiées puisque vous ne remplissez qu'une seule demande et ne communiquez qu'une seule fois les justificatifs nécessaires. Vous pouvez aussi faire votre demande en ligne.

Quels documents fournir ?

Votre dossier de retraite complémentaire présente un caractère définitif. Avant de le signer, vérifiez attentivement que tous les éléments de votre carrière professionnelle ont été pris en compte, ainsi que des particularités comme un enfant handicapé à charge. Si besoin, complétez-le et fournissez les justificatifs correspondants.

Dans tous les cas vous devrez y joindre:

- une photocopie de votre **carte d'identité**
- une photocopie de votre **dernier avis d'imposition**
- un **relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou d'épargne (RICE)**.

Votre retraite complémentaire est susceptible d'être majorée si vous avez eu ou élevé au moins 3 enfants ou si vous avez encore un enfant à charge. Si tel est le cas, vous aurez aussi à communiquer des documents tels que la photocopie de votre livret de famille, un certificat de scolarité ou d'apprentissage…

Le paiement de ma retraite : combien, quand, comment ?

Les institutions de retraite complémentaire vont calculer et mettre en paiement votre retraite. Vous recevrez alors une **notification de retraite** avec la reconstitution de votre carrière, la date d'effet et le décompte de paiement de votre retraite.

Le **montant** de votre retraite complémentaire est calculé en fonction des points (cotisés ou attribués) que vous avez acquis, multipliés par la valeur du point Arrco/Agirc au moment de votre prise de retraite. Il peut bénéficier de majorations ou subir un abattement en fonction de votre situation (nombre d'enfants, âge de départ…).

En règle générale, la **date d'effet** est fixée au premier jour du mois civil suivant le dépôt de votre demande de retraite.

Votre allocation de retraite est versée à terme à échoir, c'est-à-dire **à l'avance**, au début de chaque trimestre civil (sauf cas particuliers), sur votre compte bancaire, postal ou votre livret de caisse d'épargne. Pour éviter une suspension de versement, il conviendra le cas échéant de nous informer rapidement de vos changements d'adresse et/ou de coordonnées bancaires.

De même, si vous envisagez reprendre une activité salariée, afin d'étudier si le maintien de votre pension est possible dans le cadre du cumul emploi/retraite.

Faire sa demande de retraite complémentaire en ligne

Vous pouvez engager votre démarche de retraite complémentaire à partir de notre site **www.groupemornay.com**.

Avant de compléter le formulaire en ligne, assurez-vous que vous remplissez les conditions requises (âge et cessation d'activité).

En fonction des informations transmises, ce service vous précisera :

- les conditions selon lesquelles votre retraite complémentaire est calculée,
- les coordonnées du Cicas* ou de l'institution de retraite qui étudiera votre demande.

Cet organisme vous adressera par courrier votre dossier de liquidation de retraite, qu'il vous appartiendra de compléter, signer et retourner avec les pièces justificatives.

Avec le Cicas*, la retraite c'est facile !

Pour demander votre retraite complémentaire, appelez le service téléphonique Cicas* de votre région 4 à 6 mois avant la date de départ envisagée. Un conseiller enregistrera votre demande Arrco/Agirc. Il vous proposera un rendez-vous proche de votre domicile et vous enverra par courrier un dossier avec la liste des documents à fournir. Lors de ce rendez-vous, vous finaliserez votre dossier avant de le signer. Celui-ci sera ensuite transmis dans les meilleurs délais à votre (vos) caisse (s) de retraite complémentaire pour calcul et mise en paiement de votre (vos) allocation (s).

- 0820 200 075
- 0820 200 246
- 0820 200 014
- 0820 200 015
- 0820 200 701

cicas
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

* Cicas : centre d'information, conseil et accueil des salariés. Les coordonnées complètes des Cicas sont consultables sur **www.agirc-arrco.fr**.

Pour en savoir plus :

www.retraite.cnav.fr

L'Assurance Retraite
Caisse Nationale

www.info-retraite.fr

INFO RETRAITE

www.agirc-arrco.fr

agirc
RETRAITE DES CADRES

ARRCO
Retraite complémentaire des salariés

Taux des prêts au logement au 1er juillet

Le taux minimum des prêts individuels au logement que peuvent vous accorder vos institutions de retraite est fixé à 4,54 % au 1er juillet 2008. Ce taux peut être ramené à 3,04 % pour l'ACGME et 4,04 % pour la CGIS en fonction de critères de ressources.
Pour en savoir plus sur les conditions d'obtention, consultez notre site www.groupemornay.com ou appelez notre service Prêts au logement au 01 40 02 87 65.

Aider à la réinsertion sociale et professionnelle

Fin 2008 et sur une durée de 5 mois, l'équipe sociale de Nancy propose un accompagnement personnalisé et gratuit aux demandeurs d'emploi âgés de 40 à 50 ans en difficulté sociale.
Des actions de mieux-être et d'insertion (réunions collectives et entretiens individuels) mises en œuvre avec des partenaires locaux leur permettront de mobiliser leurs ressources et les aideront à reprendre une activité en accord avec leurs aspirations et compétences.
Une réunion d'information aura lieu en septembre avec les futurs stagiaires dans les locaux de la Direction régionale.
Pour en savoir plus, contactez Sylvie Parentin au 03 83 34 28 55

Aides à la scolarité 2008-2009

Vos enfants entrent pour la première fois en seconde, première, terminale ou poursuivent des études supérieures après le baccalauréat.
S'ils sont fiscalement à votre charge, l'action sociale de votre institution peut selon certains critères de ressources vous accorder :

- une allocation[1] d'éducation forfaitaire pour les lycéens,
- une bourse d'études dont le montant varie selon la situation familiale pour les étudiants âgés de moins de 25 ans.

Contactez-nous dès maintenant pour savoir si vous pouvez y prétendre. Nous vous enverrons un document d'information vous précisant les conditions d'attribution. Notez que les dossiers pour l'année scolaire 2008-2009 devront être retirés avant le 31 octobre et renvoyés complétés avant le 14 novembre.
Pour plus de renseignements, appelez votre délégué social régional[2] ou le 01 40 02 87 75.

[1] auprès de la CGIS uniquement.
[2] coordonnées de vos délégués sociaux régionaux sur www.groupemornay.com rubrique contactez-nous.

Deux nouvelles déléguées sociales à Lyon

Julia Batista et **Séverine Labayle** (de g. à dr.) ont rejoint dernièrement l'équipe des déléguées sociales lyonnaises. À votre écoute, elles sauront vous conseiller et vous orienter sur les prestations financières et services dont vous pouvez bénéficier dans le cadre de l'action sociale de vos institutions. N'hésitez pas à les contacter au **04 72 60 45 73** et **04 72 00 50 83** ou à prendre rendez-vous pour les rencontrer dans les locaux de la Direction régionale (65 boulevard Vivier Merle - Lyon 3e).

Futurs retraités "dans l'R du temps"

La retraite, on l'attend, on l'imagine, on l'espère.... Et lorsqu'elle arrive, des questions voire des craintes surgissent. Quels sont mes droits ? Comment vais-je gérer mon nouveau budget ? Quels exercices pratiquer pour entretenir ma mémoire et ma forme ?
Comment occuper mon temps libre ? Pour y répondre, nous proposons aux salariés âgés de 55 ans et plus, des sessions de préparation retraite " dans l'R du temps" d'une journée à une semaine. Des spécialistes les y informent sur les aspects économique, médical et social du départ en retraite et les conseillent pour mieux préparer et aborder cette nouvelle étape.

Calendrier des prochaines sessions :

- **Soissons (02)**, le 2 octobre
  Contact :
  Karine Leignel au 03 20 57 13 66
- **Strasbourg (67)**, le 10 octobre
- **Épinal (88)**, le 17 octobre
  Contact :
  Christelle Fourier au 03 83 34 28 04
- **Aix-les-Bains (73)**, du 8 au 10 octobre[1]
- **À Lyon (69)**, le 21 octobre[2]
- **À Bourg-en-Bresse (01)**, le 23 octobre[2]
  Contact :
  Corrine Giraud au 04 72 00 50 74
- **Bordeaux (33)**, le 6 novembre
  Contact :
  Nicole Agnona au 05 57 81 21 97
- **Limoges (87)**, le 27 novembre
  Contact :
  Marie-Pierre Aguiton au 05 55 32 12 47
- **Paris (75008)**, au dernier trimestre
  Contact :
  Brigitte Farrugia au 01 40 02 81 08
- **En Méditerranée**, 2 sessions au dernier trimestre
  Contact :
  Marie-Agnès Baurens-Euzet au 04 67 22 72 72

[1] pour les salariés cadres uniquement.
[2] pour les salariés non cadres uniquement.

Informer et soutenir les aidants familiaux

Vous vous occupez d'un parent en perte d'autonomie, d'un proche malade ou handicapé... Le Groupe Mornay vous aide et vous accompagne dans ce rôle difficile mais essentiel.

Nos équipes sociales organisent tout au long de l'année des conférences-débats et ateliers de soutien aux aidants familiaux. Ces réunions riches en échanges sur le vécu quotidien apportent des réponses concrètes à vos besoins d'aide et de répit. Pour vous permettre de souffler un peu, le Groupe Mornay peut aussi, sous conditions de ressources, vous attribuer des Cesu (chèques emploi service universel) ou une allocation qui vous aideront à financer une aide à domicile, un accueil de jour ou temporaire. Nos délégués sociaux* proposent également des séjours de détente aidants-aidés qui allient repos, loisirs et information. Et ils sauront vous accompagner notamment dans la recherche d'un établissement d'accueil temporaire ou à long terme pour vos parents âgés.

Prochaine conférence-débat à Marseille fin octobre - **Contact** : Béatrice Jungas au **04 91 17 71 83**.

Surmonter la perte du conjoint

Dans un couple, la disparition d'un conjoint engendre souvent l'éclatement de l'équilibre personnel, familial, social, la désorganisation au quotidien et un profond sentiment de solitude. Nommer sa douleur, exprimer ses émotions, connaître les différentes « étapes du deuil » sont indispensables pour surmonter cette épreuve et redonner du sens à sa vie. C'est l'objectif des **sessions d'accompagnement au veuvage** organisées sur une semaine en résidences de vacances.

Prochaines dates :
(encore quelques places disponibles)
du 31 août au 6 septembre
à St-Gildas-de-Rhuys (56) [1],
du 14 au 20 septembre
à Aix-les-Bains (73) [2],
du 21 au 27 septembre à Royan (17) [3]
et **du 8 au 15 novembre**
au Lavandou (83) [4].

Contact :
[1] Maryon Ducoux au **02 99 22 92 79**
[2] Scarlett Didot au **04 26 84 50 30**
[3] Sophie Magne au **05 45 36 40 20**
[4] Marie-Agnès Baurens-Euzet au **04 67 22 72 72**.

Colloques « Vivre le deuil »

Le Groupe Mornay, en partenariat avec Audiens, vous invite à participer à des rencontres autour de la thématique du deuil à Lille le 20 octobre, à Rennes le 22 octobre et à Nice le 24 octobre.
Avec Marie de Hennezel, spécialiste de l'accompagnement en fin de vie, Johanne de Montigny, psychologue québécoise et écrivain et Luce des Aulniers, psycho-ethnologue, professeur honoraire, fondatrice et directrice du centre d'étude sur la mort (université de Montréal).
Frais de participation pris en charge par le Groupe Mornay.
Inscriptions dans la limite des places disponibles auprès de votre délégué social régional*.

*coordonnées de vos délégués sociaux régionaux sur www.groupemornay.com, rubrique contactez-nous

AGENDA

Accompagner le handicap

CONFÉRENCE-DÉBAT
le 30 septembre de 14 h à 17 h
Amphithéâtre Lugdunum à Lyon (69003)

Proposée par le comité inter-institutionnel Agirc-Arrco Rhône-Alpes et les associations représentatives de la région.
Avec exposés et temps d'échanges animés par des psychologues cliniciens, le médecin directeur du centre de prévention de Lyon, un juriste et le directeur du centre régional pour l'enfance inadaptée.
Parmi les thèmes abordés : la solidarité familiale et intergénérationnelle, les relais professionnels, l'impact du handicap sur la santé et l'environnement social de l'aidant, les droits respectifs aidants-aidés, les solutions de répit développées par les institutions partenaires.

Contact :
Scarlett Didot au 04 26 84 50 30

Faire face au chômage

JOURNÉE D'INFORMATION POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI
le 12 septembre à 10 h
ECM à Marseille (13001)

L'association ECM (Espace Cadres Marseille), grâce à l'engagement de bénévoles soutenus par le Groupe Mornay et d'autres institutions de retraite et de prévoyance cadres, met à disposition des personnes à la recherche d'un emploi un accompagnement individuel, une logistique et des ateliers collectifs.
Venez vous renseigner lors de la journée d'information que nous organisons dans les locaux de l'ECM au 36 rue de la République à Marseille.

Contact :
ECM au 04 91 90 56 58

L'été indien à La Grande Baie

Profitez des bienfaits de l'Océan en cette si agréable période pour faire le plein d'énergie à La Grande Baie à La Palmyre.

■ Du 27 septembre au 4 octobre, notre club locatif vous propose une semaine Festi'Folies. Une formule tout compris (hébergement, restauration et animation) économique, avec trois excursions d'une demi-journée, une dégustation d'huitres de Marennes-Oléron, un thé dansant en après-midi et une soirée live Festi'Folies.

Tarif pour 7 nuits en base chambre double : 399 €* par personne.

■ Les inconditionnels de l'Atlantique pourront bénéficier de 20 % de réduction sur la 2e semaine pour un séjour locatif en logement 4 personnes* du 25 septembre au 5 octobre.

Renseignements et réservations au **05 46 22 40 37** ou par courriel : **reservation@lagrandebaie.com** ■

* côté pinède.

Rendez-vous bien-être à L'Oustal

Au Lavandou, L'Oustal del Mar, notre village-club, vous invite à redécouvrir votre corps lors de votre prochain séjour.

■ Que vous choisissiez, en octobre, le thème Univers de la danse (11 au 24), Randonnées varoises (18 au 24), Halloween et danses (25 au 31) ou Semaine jeux du 1er au 7 novembre, vous bénéficierez durant vos matinées de 2 cours de stretching, relaxation, sophrologie ou yoga dispensés par un professeur diplômé.

■ Et lors du séjour Chorale et Bien-être du 8 au 14 novembre, le « coach » de L'Oustal vous proposera en plus de nombreux ateliers de remise en forme, pour un apprentissage des bons mouvements et des bonnes postures. Sans oublier de précieux conseils sur la nutrition, le sommeil...

Renseignements et réservations au **04 94 01 81 88** ou par courriel : **loustal-del-mar@wanadoo.fr** ■

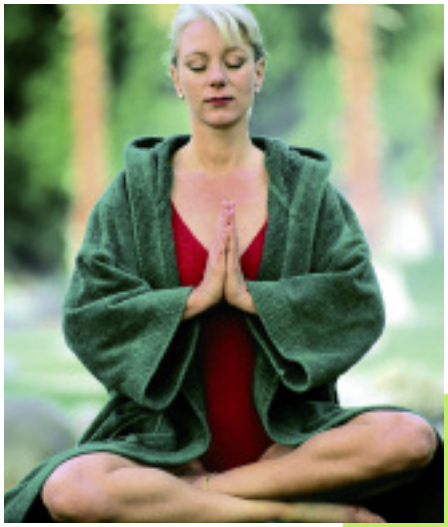

Se refaire une santé à Brides-les-Bains !

En plein centre de cette station thermale savoyarde située à 600 m d'altitude, la **Villa Eureca**, résidence locative tout confort, propose aux ressortissants du Groupe Mornay **un tarif promotionnel : 446 € la semaine en location dans un studio** avec cuisine séparée ou cabine pour 2 à 4 personnes, **du 15 juillet au 15 octobre.**

Le plus : 5 séances d'hydrojet individuelles offertes.

À l'espace Bien-Être, vous pourrez librement vous prélasser dans le jacuzzi, faire de la gym, tester les autres soins payants proposés par des professionnels de la santé et remise en forme, savourer les plats diététiques du traiteur ou du restaurant situés au pied de la résidence...

Renseignements et réservations au 04 79 55 26 19 ou par courriel : eureca@cadrilegealize.com

Sous le soleil des Alpes-Maritimes...

■ À Cannes, optez pour le confort et les prestations de qualité du Club Maintenon, notre hôtel-club raffiné et laissez-vous séduire par le charme de la Côte d'Azur.

■ À Menton, vous choisirez le décor mer et montagne de L'Oliveraie, notre résidence locative, et le parfum de ses jardins exubérants pour des vacances ensoleillées.

Renseignements et réservations
Club Maintenon au **04 92 99 36 36** ou par courriel : **cannes-maintenon.vacances@groupemornay.com**
L'Oliveraie au **04 93 28 62 00** ou par courriel : **resa@oliveraiementon.fr** ■

*Les tarifs indiqués sur cette page sont réservés aux ressortissants des régimes Agirc et Arrco.

Pour nous contacter par courriel : parismornay.vacances@groupemornay.com ou sur notre site : www.vacancesmornay.com

Bulletin trimestriel d'information des actifs du Groupe Mornay

Groupe Mornay
5 à 9 rue Van Gogh
75591 Paris Cedex 12
tél. 01 40 02 80 80
fax : 01 40 02 83 82

Directeur de la publication : Jean Berthezène.

Directeur de la rédaction : Pascal Chédeville.

Rédacteur en chef : Florence Quintin.

Coordination et secrétariat de rédaction : Florence Doppia.

Rédaction : Florence Doppia, Élodie Labarchède, Tina Marcouillier, Muriel Mattei, Florence Quintin.

Assistante production : Véronique Verdier.

Réalisation : KOTAO.

Photos : DR - A. de Russé - F. Quintin - Gettyimages - Googshoot.- Eureca - C. Bielsa.

Tous droits de reproduction réservés.

N° ISSN en cours

GROUPE MORNAY

M179-3e trimestre 2008 - Document non contractuel